



**HAL**  
open science

## Tenir son rang. Le livre et l'action culturelle française dans l'Italie des années 1960

Stéphane Mourlane

► **To cite this version:**

Stéphane Mourlane. Tenir son rang. Le livre et l'action culturelle française dans l'Italie des années 1960. TECA Testimonianze, editoria, cultura, arte, 2017, 11-12, pp.15-22. hal-01783124

**HAL Id: hal-01783124**

**<https://amu.hal.science/hal-01783124>**

Submitted on 2 May 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Stéphane Mourlane

« Tenir son rang: le livre et l'action culturelle française dans l'Italie des années 1960 »

En février 1964, Armand Béard, ambassadeur de France à Rome écrit au Quai d'Orsay que compte tenu « des oppositions de doctrine » sur le plan multilatéral : « Il y a intérêt pour la France à développer les rapports bilatéraux, à une interpénétration plus accentuée des économies et à un rapprochement plus étroits sur le plan culturel. »<sup>1</sup>

L'intégration des relations culturelles et économiques dans une perspective d'affirmation de puissance implique inévitablement un rapport de domination et de dépendance. La France cherche ainsi à maintenir une position de pôle d'attraction qu'elle peine à imposer dans le champ politique où l'Italie n'entend pas suivre aveuglement les orientations gaulliennes sur plans européen et atlantique<sup>2</sup>.

L'action culturelle française à destination de l'Italie est conforme aux orientations générales de la diplomatie française. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le développement de l'action culturelle est devenu une préoccupation majeure, qui se traduit notamment par la création d'une direction des Relations culturelles au Quai d'Orsay<sup>3</sup>, mais le véritable élan est donné à partir de 1958. De 1958 à 1968 le budget des relations culturelles du ministère des Affaires étrangères est multiplié par plus de trois (de 180 à 575 millions de francs), et couvre la moitié des dépenses de ce ministère<sup>4</sup>. Surtout, l'action culturelle est structurée par des plans quinquennaux dont le premier est lancé en 1959. Celui-ci, comme le deuxième en 1964, peut être résumé en trois propositions : favoriser l'expansion de la langue française, concourir à la formation des élites et des cadres dans les pays étrangers et diffuser dans les masses la culture française. Ce déploiement de force est mis au service d'une action culturelle conçue essentiellement dans le cadre de relations bilatérales.

Évoquant « la diffusion des objets de culture », que le Quai d'Orsay s'attache à développer, Jean Basdevant, déclare en 1965 que « le plus noble est le livre »<sup>5</sup>. Dans son étude sur « l'action culturelle de la France dans le monde », publié en 1970, Suzanne Balous exprime, de manière significative, une position analogue : « Quels que soient les progrès des procédés audio-visuels, le livre demeure, et sans doute pour longtemps encore, l'instrument privilégié de la diffusion culturelle et reste indispensable à toute action en profondeur. »<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères (ci-après AMAE), série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 392 : télégramme n° 333-346, Rome, 11 février 1964.

<sup>2</sup> M. VAÏSSE, « De Gaulle, l'Italie et le projet d'union européenne 1958-1963 », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 42-4, octobre-décembre 1995, p. 658-670 ; S. MOURLANE, « La France, l'Italie et la construction européenne de 1958 à 1965 : le temps des malentendus », *Relations internationales*, n°118, été 2004, p. 199-213.

<sup>3</sup> Cette direction est créée par une ordonnance du 13 avril 1945. Elle prend tout d'abord l'appellation de direction générale des Relations culturelles (DGRC) puis devient en 1956 la direction générale des Affaires culturelles et techniques (DGACT) et enfin en 1969 la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCSST). Cf. J. BAILLOU (dir.), *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, T.2 : 1870-

1980, Paris, Éditions du CNRS, 1984, p. 720-730. Nous reprendrons pour notre part l'appellation simplifiée de direction des Relations culturelles, le plus souvent utilisée dans les documents.

<sup>4</sup> S. BALOUS, *L'Action culturelle de la France dans le monde*, Paris, PUF, 1970, p. 12.

<sup>5</sup> J. BASDEVANT, *L'Action culturelle de la France dans le monde*, Exposé devant l'Association des Amis de la République française, 5 février 1965, p. 21.

<sup>6</sup> S. BALOUS, *op. cit.*, p. 72.

Mourlane Stéphane « Tenir son rang. Le livre et l'action culturelle française dans l'Italie des années 1960 », *TECA Testimonianze, editoria, cultura, arte*, 2017, p.15-22

En 1961, le directeur du centre culturel de Turin écrit : « C'est par le film que nous touchons les masses, c'est par le livre que nous touchons les élites. »<sup>7</sup> L'enjeu politique est donc de taille.

### *État des lieux*

En Italie, la France dispose de solides positions : sa langue est répandue, sa culture connue et elle s'appuie sur un dispositif institutionnel étoffé. Son action est, en outre, favorisée depuis le 4 novembre 1949 par un accord qui vise développer les relations et les échanges dans le domaine culturel entre les deux pays<sup>8</sup>. Une commission mixte se réunit à intervalles réguliers afin de veiller à sa mise en œuvre. Pour autant, les positions françaises ne sont pas assurées face « au risque de voir se modifier la carte culturelle de l'Europe ». De fait, les Français sont particulièrement préoccupés par les effets de la diffusion d'une culture de masse largement imprégnée par le modèle américain. En 1964, le service culturel de l'ambassade indique : « L'évolution est lente, mais elle se poursuit avec régularité. Si elle se maintient, le français aura perdu la première place dans l'espace d'une génération au profit de l'anglais. »<sup>9</sup>

L'intérêt porté à la langue fait, que le conseiller culturel est particulièrement attentif à la politique de diffusion des livres<sup>10</sup>. Comme dans la plupart des capitales, les titulaires de ce poste à Rome au cours de la période - Jean-René Vieillefond, Paul Teyssier et Georges Vallet sont issus du milieu universitaire et sont donc particulièrement sensibles à cet aspect<sup>11</sup>. Ils peuvent s'appuyer sur les sept centres culturels français en Italie, à Gênes, Turin, Milan, Florence, Rome, Naples et Palerme.

Dans ces conditions, les autorités françaises développent une politique qui, d'une part, utilise comme point d'appui les établissements culturels à l'étranger et qui, d'autre part, tend à favoriser les exportations de livres.

Il est utile de suivre la démarche du service culturel lors de son travail préparatoire à la réunion consulaire d'avril 1968, portant sur la question du livre français en Italie. En effet, la question préliminaire qui est posée – comment lit-on en Italie ? – permet de donner un aperçu du contexte culturel auquel est confronté la politique française du livre<sup>12</sup>. Pour répondre à la question, le service culturel s'appuie sur une enquête publiée le 15 avril 1965 par l'Institut italien de statistiques (ISTAT). Selon cette enquête, près de la moitié de la population italienne ne lit pas (49,6 % de la population de plus de six ans) et parmi l'autre moitié, les deux tiers (67,7 %) ne lisent que des journaux et des périodiques. En conséquence, 16,2 % de la population en âge de lire déclarent s'adonner à la lecture de livres. L'enquête montre également de fortes disparités régionales avec des taux plus faibles dans le sud du pays. Le problème de l'analphabétisme dans le *Mezzogiorno* est d'ailleurs un sujet fréquemment évoqué en France, car jugé révélateur du sous-développement de la région. L'interprétation

---

<sup>7</sup> Centre des Archives diplomatiques, Nantes (Ci-après CAD), Rome Quirinal, service culturel, vol. 100 : rapport annuel du centre culturel de Turin, 1960-1961.

<sup>8</sup> M. VAÏSSE, « La reprise des activités culturelles françaises en Italie après la Seconde Guerre mondiale » in J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Il Vincolo culturale fra Italia e Francia negli anni trenta e quaranta*, Milano, Franco Angeli, 1986.

<sup>9</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : note du service culturel de l'ambassade, janvier 1964.

<sup>10</sup> BRUN, *Le Poste de conseiller culturel français en Italie depuis 1945*, mémoire de maîtrise, université Paris I-Sorbonne, 2001.

<sup>12</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : rapport des services culturels concernant les problèmes du livre français en Italie. Réunion consulaire des 1<sup>er</sup> et 2 avril 1968.

Mourlane Stéphane « Tenir son rang. Le livre et l'action culturelle française dans l'Italie des années 1960 », *TECA Testimonianze, editoria, cultura, arte*, 2017, p.15-22

d'une telle situation dans l'ensemble de la Péninsule est double : le marché est restreint, mais il présente inévitablement, compte tenu de l'évolution de la société italienne, un fort potentiel de développement.

### *Les bibliothèques des centres culturels français*

La bibliothèque est traditionnellement l'élément de base, et parfois constituant, des centres culturels français. Les abonnés peuvent y consulter et y emprunter des ouvrages en français. Le relevé fourni par le bibliothécaire du centre de Rome montre que la moitié des ouvrages prêtés sont des romans. Viennent ensuite les études littéraires (21 %), les études historiques (8 %), les ouvrages techniques et scientifiques (3 %) et les livres de jeunesse (3 %).

|      | Rome   | Florence | Naples | Milan  | Turin  | Gênes  | Palerme |
|------|--------|----------|--------|--------|--------|--------|---------|
| 1965 | 27 000 | 51 000   | 30 000 | 21 563 | 10 866 | 7 900  | 8 914   |
| 1967 | 34 000 | 76 500   | 32 039 | 23 207 | 11 350 | 10 198 | 10 325  |

Tableau 1. *Le fonds des bibliothèques des centres culturels français (nombre de volumes en 1965 et 1967)*

Le fonds bibliographique est généralement à la mesure de l'ancienneté de l'établissement. Ainsi, les centres de Florence, Naples et Rome figurent parmi les mieux dotés avec une progression particulièrement importante pour l'institut français de Florence, qui confirme ainsi sa vocation universitaire. Dans l'ensemble des centres, le nombre de volumes ne cesse de s'accroître. Seul le directeur de l'institut français de Naples se plaint de crédits insuffisants « à un rayon d'action qui s'étend à tout le sud de l'Italie »<sup>13</sup>. Il est vrai qu'en comparaison l'institut de Florence, de même type, dispose d'une bibliothèque nettement plus riche. Les livres sont généralement envoyés, à la suite de commandes, par la direction générale des Relations culturelles qui dispose, à cet effet, de crédits importants<sup>14</sup>. En outre, chaque mois une sélection des ouvrages parus le mois précédent est envoyée au service culturel de l'ambassade afin de les mettre à disposition des bibliothèques.

La promotion du livre français est également assurée par l'organisation régulière d'expositions dans les centres culturels<sup>15</sup>, grâce au financement du Fonds culturel du Quai d'Orsay<sup>16</sup>.

<sup>13</sup> CAC, Rome Quirinal, service culturel, vol. 308 : rapport annuel de l'institut français de Naples, 1966-1967.

<sup>14</sup> Ce crédit passe de 2,8 à 7,5 millions de francs entre 1959 et 1968 (S. BALOUS, *op. cit.*, p. 76).

<sup>15</sup> L'institut français de Florence chargé de présenter un rapport sur la diffusion du livre français en vue de la réunion consulaire des 1<sup>er</sup> et 2 avril se montre critique sur l'organisation de ces manifestations : « Il est hors de question d'organiser des expositions de type général (nous aboutirions à des anthologies insignifiantes et inutile dans ce pays si proche de nous). Mais nous n'avons pas toujours réussi nos expositions « spécialisées ». Avec le titre de livre « scientifique et technique » nous avons surtout montré que celle appellation n'avait aucun sens. Car il n'y a de science et de technique que du particulier » (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : note de l'institut français de Florence, 1968).

<sup>16</sup> Le Fonds culturels permet d'organiser des actions collectives d'ordre commercial ou financier (notamment le remboursement pour compenser des pertes de changes subies par les exportateurs et de soutenir les éditeurs constitués en dix groupes (littérature, enseignement, encyclopédies, jeunesse, sciences et techniques, religion, art et bibliophilie, droit, érudition) par le syndicat national des éditeurs (S. BALOUS, *op. cit.*, p. 75).

Contrairement aux fonds des bibliothèques des centres culturels français, les résultats des exportations de livres français destinés à la vente en Italie sont difficiles à apprécier<sup>17</sup>. Considérés comme une marchandise commerciale<sup>18</sup>, les livres sont, en effet, intégrés aux statistiques douanières qui ne rendent compte que très imparfaitement du mouvement réel. Les douanes italiennes distinguent mal dans les importations de matériel éditorial ce qui représente véritablement les entrées en Italie d'ouvrages français ou en français et ce qui est l'effet du va-et-vient déterminé par la collaboration industrielle et qui fait, par exemple, que tel ouvrage imprimé en France est envoyé en Italie pour y être relié, puis retourné en France pour y être vendu. D'autre part, certains ouvrages français sont complètement fabriqués en Italie : ceux qui restent sur le marché italien n'apparaissent donc pas dans les relevés statistiques. Il en est de même de certains ouvrages conçus et rédigés en France, écrits en français mais imprimés en Suisse ou en Belgique. Enfin, une grande partie des expéditions françaises vers l'Italie échappe à tout contrôle car les libraires, afin de ne pas s'encombrer de stocks, commandent des quantités très réduites envoyées par la voie postale.

Les indications fournies par les services français<sup>19</sup> souffrent des mêmes maux, auxquels il faut ajouter une modification des instructions douanières au cours de l'année 1967 quant au minimum des exportations devant faire l'objet d'une déclaration<sup>20</sup>. Dans ces conditions le tableau présenté ci-dessous est à considérer avec précaution.

|      | Quintaux | Valeur en milliers de francs |
|------|----------|------------------------------|
| 1962 | 5 355    | 8 342                        |
| 1963 | 5 573    | 8 570                        |
| 1964 | 4 379    | 8 581                        |
| 1965 | 5 845    | 9 351                        |
| 1966 | 5 084    | 8 802                        |
| 1967 | 3 414    | 6 833                        |

Tableau 2. *Les exportations françaises de livres vers l'Italie (1962-1967)*

Il apparaît néanmoins qu'une tendance à la hausse se dessine jusqu'en 1965, année où l'Italie se place au sixième rang des pays importateurs de livres français (en poids)<sup>21</sup>. À partir de 1966, on observe un mouvement à la baisse. Cette année-là, le livre français représente, selon les statistiques italiennes, 12 % du total des importations de l'Italie tandis que l'ambassade fait observer que la part des importations de livres américains et anglais s'élève à

<sup>17</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : note de l'institut français de Florence, 1968.

<sup>18</sup> L'article 9 de la convention culturelle stipule que les livres « ne seront grevés que des droits ou taxes établis sur les articles nationaux correspondants ». Or les autorités françaises regrettent que les autorités italiennes frappes d'une taxe, dites de compensation, le papier constituant la matière première des livres. CAC, ministère de l'Éducation nationale : note de la direction générale des Affaires culturelles et techniques du ministère des Affaires étrangères, 3 mars, 1961.

<sup>19</sup> Les *Statistiques du commerce extérieur de la France* qui constituent notre source principale sur les échanges commerciaux ne distinguent pas spécifiquement les livres en langue française (la rubrique « industrie du livre » recouvre un champ plus large). En conséquence, nous utilisons les données mentionnées par les services de l'ambassade de France à Rome.

<sup>20</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : rapport des services culturels concernant les problèmes du livre français en Italie. Réunion consulaire des 1<sup>er</sup> et 2 avril 1968.

<sup>21</sup> Elle est en 1958 au septième rang. J.P. VIALLET, « Le livre témoin des relations culturelles entre la France et l'Italie (1945-1958) », « Le livre, témoin des relations culturelles entre l'Italie et la France, 1945-1958 », *Mélanges de l'École française de Rome*, 98-1986-1, p. 465-524.

Mourlane Stéphane « Tenir son rang. Le livre et l'action culturelle française dans l'Italie des années 1960 », *TECA Testimonianze, editoria, cultura, arte*, 2017, p.15-22

50 %<sup>22</sup>. La modification intervenue dans la comptabilité douanière en 1967 ne nous permet pas de dire avec certitude si la régression est conjoncturelle ou durable<sup>23</sup>.

Quoi qu'il en soit, face à cette baisse, les services de l'ambassade invoquent des raisons commerciales et culturelles<sup>24</sup>. Ainsi, d'un point de vue commercial, le réseau de distribution présente des lacunes. Les éditeurs français paraissent inorganisés et ne prêtent pas assez d'attention au marché transalpin. Ils se contentent d'envoyer des catalogues et des représentants (c'est le cas d'Hachette qui groupe Gallimard, Fayard et Julliard et qui représente 40 % des ventes françaises sur l'Italie) ou de traiter avec quelques sociétés italiennes (*Les Messageries italiennes*, dont Hachette est actionnaire, ou *l'Agence du livre français*, spécialisée dans le livre médical). Seules les éditions d'ouvrages religieux font des efforts de coordination, en se regroupant en association à Rome (Union des Éditeurs français d'œuvres religieuses). En outre, les éditeurs français ne disposent pas de dépôts dans la Péninsule, ce qui impose des délais d'acheminement plus long ou la non reprise des invendus. En conséquence, les libraires rencontrent des difficultés à s'approvisionner autrement qu'en recourant à des commandes individuelles. Une enquête de l'institut français de Florence indique que : « Beaucoup de professeurs et d'étudiants italiens nous font savoir que les libraires de leur résidence déclarent « ne pas pouvoir » leur procurer l'ouvrage dont ils ont besoin. »<sup>25</sup>

**Les librairies internationales dans les grandes villes de la Péninsule proposent sans doute quelques livres français.** Toutefois, les librairies françaises sont rares : une à Rome, surtout tournée vers les ouvrages religieux et scolaires (à destination du lycée Chateaubriand) et une à Turin, fondée en 1950 par un Français d'origine italienne. Les prix pratiqués par les libraires constituent aussi un obstacle à la diffusion des livres français : « Il n'est pas rare qu'un livre soit vendu deux à trois fois plus cher que dans notre pays »<sup>26</sup>.

### *Les traductions*

À la charnière des motifs commerciaux et culturels se situe le rôle joué par l'augmentation du nombre de traductions. Les éditeurs y voient une source de profit plus intéressante et nouent, dans cette perspective, des relations étroites avec les éditeurs italiens.

---

<sup>22</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : dépêche n°508/RC, Rome, 30 avril 1968.

<sup>23</sup> Nous n'avons pas été en mesure de comparer ces données avec celle de l'ISTAT.

<sup>24</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : dépêche n°508/RC, Rome, 30 avril 1968.

<sup>25</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : note de l'institut français de Florence, 1968.

<sup>26</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : dépêche n°508/RC, Rome, 30 avril 1968.

Le prix de vente théorique du livre français est fixé en principe d'après un « taux de change libraire ». Ce taux est en 1968 de 170 liras pour 1 franc, soit 44 liras de plus que le taux normal de change (126 liras). Ce taux doit couvrir les frais de transport, les frais bancaires et de formalités de douane. Quoi qu'il en soit, remarque les services culturels français, les libraires italiens, qui bénéficie déjà, de la part des éditeurs français, d'une remise moyenne de 33 % et en outre dans certains cas d'un escompte supplémentaire de 10 % ne respecte pas ce taux de change.

|      | Livres en français |      | Livres en anglais |      | Livres en allemands |      |
|------|--------------------|------|-------------------|------|---------------------|------|
|      |                    | %    |                   | %    |                     | %    |
| 1959 | 368                | 30   | 475               | 38,7 | 160                 | 13   |
| 1960 | 440                | 29   | 583               | 38,5 | 227                 | 15   |
| 1961 | 316                | 26,1 | 523               | 43,2 | 161                 | 13,3 |
| 1962 | 296                | 30   | 361               | 36,6 | 115                 | 11,6 |
| 1963 | 340                | 24,5 | 603               | 43,4 | 189                 | 13,6 |
| 1964 | 564                | 26,6 | 934               | 44   | 265                 | 12,5 |
| 1965 | 588                | 28   | 912               | 43,5 | 253                 | 12   |
| 1966 | 560                | 27,9 | 849               | 42,2 | 281                 | 14   |
| 1967 | 572                | 27,2 | 898               | 47,2 | 270                 | 12,8 |
| 1968 | 484                | 28,7 | 666               | 39,4 | 216                 | 12,8 |
| 1969 | 658                | 26,6 | 942               | 38   | 360                 | 14,5 |

Tableau 3. *La place des livres français dans les traductions en Italie (1959-1969)*  
(Source : *Annuaire de l'UNESCO*)

Le nombre d'ouvrages traduits croît de 79 % entre 1959 et 1969, même si la part relative tend à diminuer face aux ouvrages traduits de l'anglais. Ce mouvement est observé dans un premier temps avec circonspection par les autorités françaises, soucieuses avant tout de défendre les positions de la langue. Or, force est de constater que l'évolution de la diffusion du livre français subit les effets du recul relatif de la langue française. Cela apparaît nettement si l'on considère que la vente des livres français tend à baisser au profit des livres anglo-saxons en Lombardie ou en Toscane, régions où l'enseignement du français est en retrait, tandis qu'elle se maintient en tête dans le sud de la Péninsule, où le français conserve une bonne place. Dans ces conditions, les services culturels de l'ambassade préconisent, en 1968, de favoriser les traductions, notamment dans le domaine scientifique, « car la traduction est en définitive un facteur de pénétration culturelle »<sup>27</sup>. Cette inflexion dans la politique du livre prend, d'une part, en compte la réalité italienne sur le plan linguistique et répond, d'autre part, à l'exigence, formulée par les plans d'expansion culturelle, d'associer la culture française aux formes les plus modernes du développement scientifique et technique<sup>28</sup>.

### *Bilan*

Les livres au même titre que les films français sont plus largement diffusés en Italie au cours des années 1960. Si l'on considère la plupart des indicateurs culturels, la France renforce ses positions en valeur absolue : les jeunes Italiens sont de plus en plus nombreux à apprendre le français (La langue française est la deuxième langue étrangère enseignée en Italie) et les centres culturels connaissent un accroissement d'activité. Toutefois la fragilité des positions françaises apparaît au regard de l'évolution relative de l'apprentissage des langues étrangères. Le français recule chaque année un peu plus devant l'anglais. Toute la politique culturelle française tend toutefois à en limiter les effets et s'inscrit en concurrence

<sup>27</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : dépêche n°508/RC, Rome, 30 avril 1968.

<sup>28</sup> L. DOLLOT, *Les Relations culturelles internationales*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1964, p. 40-41.

Mourlane Stéphane « Tenir son rang. Le livre et l'action culturelle française dans l'Italie des années 1960 », *TECA Testimonianze, editoria, cultura, arte*, 2017, p.15-22

avec la force de pénétration de la culture anglo-saxonne, devenue modèle de société et symbole de modernité<sup>29</sup>.

La question du livre français en Italie peut se lire au niveau plus général des relations franco-italiennes. Certes, l'ancrage bilatéral est solide, mais il apparaît que le rayonnement de la France ne constitue plus, pour l'Italie, un point de polarisation ; celui-ci s'est désormais déplacé au-delà de l'océan atlantique.

---

<sup>29</sup> S. SAÛL, « Américanisation et américanisations : une mise au point » in D. BARJOT, C. REVEILLARD (dir.), *L'Américanisation de l'Europe occidentale au XX<sup>e</sup> siècle. Mythe et réalité*, Paris, Presse de l'université Paris-Sorbonne, 2002, p. 253-263.